

## IMMOBILIER : Bricks.co se conforme aux injonctions de l'Autorité des Marchés Financiers

[BRICKS](#) (siège social à Montpellier/Hérault, 40 salariés), société qui propose une plateforme de financement participatif spécialisée dans l'immobilier locatif, vient de déposer un dossier pour obtenir l'agrément PSFP (prestataire de services de financement participatif) délivré par l'[AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS](#) / T : 01.42.33.27.13 (AMF). Cette démarche fait suite à une injonction de l'AMF, émise en décembre auprès des plateformes du même type, les enjoignant d'arrêter d'utiliser des contrats de royalties, et d'opter pour des contrats obligatoires à l'avenir, détaille Le Journal des entreprises. [www.bricks.co](http://www.bricks.co)